

LES NOUVELLES PRISES EN CHARGE INDUITES PAR LE RAC ZÉRO

« 100 % santé »



Prévoyance – santé

Bulletin de participation sur www.caritat.fr

Durée de la formation ?

1 jour.

À qui s'adresse cette formation ?

Aux gestionnaires prestations ou de contrats santé confirmés, aux managers techniques santé, aux technico-commerciaux santé, aux collaborateurs « support santé », etc...

Pour obtenir quoi ?

Détailler les nouvelles nomenclatures issues du dispositif permettant le reste à charge zéro (RAC 0).

Préparer la gestion des futurs contrats complémentaires santé responsables.

Cette nouveauté est un préalable à la nouvelle version de la formation sur « Les contrats santé responsables – Impacts gestion », dans leur version 2020-2021.

Comment ?

Par l'exposé d'un support reflétant un balayage complet des nouveautés réglementaires sur les 3 risques, la remise de documents « clé », l'interactivité des échanges entre le formateur et les participants.

Quels sont les prérequis ?

Aucun.

Qui anime cette formation ?

Max PAYET,

Formateur spécialisé en prévoyance et santé. Master en économie de la santé (auditeur). Max a 30 années d'expérience dans la gestion des prestations de prévoyance et santé.



La formation en pratique...

Quand et où ?

25 septembre 2020

9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30
Caritat, Paris 8°

Combien ça coûte ?

890 € HT + TVA 20%, soit 1 068 € TTC.

Les frais de participation couvrent la journée de formation, la documentation complète, le déjeuner et les pauses café.

Où vous loger ?

Si vous venez de province ou de l'étranger, pour toute réservation d'hôtel, contactez notre partenaire :

Elysées West Hôtel - 01 85 34 72 00

Précisez que vous venez de la part de Caritat.

<http://elysees.hotusa.com/caritat/>

Qu'allez-vous apprendre ?



Le Pourquoi

- État des renoncements aux soins
- États des RAC (Reste à charge) sur l'Optique, le Dentaire, l'Audioprothèse
- Aspects tarifaires et principe de fonctionnement : le concept de prix limite de vente (PLV) et le cofinancement intégral RO + RC
- Date de mise en place

Soins et prothèses dentaires

- Revalorisation des soins (restauration, soins courants, inlays, prévention,...)
- 3 paniers prothétiques : RAC 0, RAC maîtrisé, RAC libre
- Les PLV du panier A : influence de la position de la dent, du matériau
- Revalorisation / déclassements ou suppressions
- Le calendrier, évolution des devis
- Révision des nomenclatures et du codage (Extraits de la Convention)

La prise en charge en optique

- Les 2 paniers d'équipements (classe A, RAC 0) et panier B (classe B, prix libre)
- Évolution de l'offre de l'opticien et du devis
- Le contenu de la nouvelle nomenclature « LPP » (Extraits de nomenclature)
- Les PLV de la classe A
- Les modifications du renouvellement de l'équipement
- Les nouvelles prestations nomenclaturées (Appairage, adaptation)
- Le calendrier

Les aides auditives (Audioprothèses)

- Nouvelle classification des aides auditives : classe A (RAC 0) et classe B
- BR réévaluées, PLV dégressives dans le calendrier 2019-2021
- Règles de renouvellement

Les nouvelles obligations en 2020 des organismes complémentaires – décret 12/01/2019

- Les ajouts au contrat responsable 2015 vis-à-vis du « 100 % santé » : notions de « planchers » à couvrir : en Optique, en Dentaire, en Audioprothèse
- Aperçu des nouveaux plafonds de remboursement

01 44 51 04 00
info@caritat.fr

Qu'en disent les stagiaires ?

Cette formation est une nouveauté du catalogue Caritat.